

Au sommaire

7 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Urbanisme / Construction. L'exercice du DPU peut être valable même en l'absence de date de réalisation effective du projet

Urbanisme / Construction. Signification de la notion « d'espaces déjà urbanisés » dans la mise en place de l'objectif zéro artificialisation nette

9 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Conflit de juridictions. Précisions relatives aux conditions de reconnaissance en France d'un divorce prononcé au Maroc

10 ENTREPRISE

Société par actions simplifiée (SAS). Prescription des actions en nullité des augmentations de capital

11 FAMILLE - PATRIMOINE

Indivision. Bail rural d'un bien indivis et congé pour atteinte de l'âge à la retraite

12 FISCAL

Procédure fiscale. L'enregistrement d'un acte SSP est réputé accompli pour le compte de l'ensemble des parties

Plus-values. Cession de titres démembrés : incidence des clauses de quasi-usufruit et de remploi sur l'imposition de la plus-value

14 RURAL

Baux ruraux. Contrôle a posteriori du bien-fondé du droit de préemption du fermier

À LA Une

Loi Morel-Turquois visant à simplifier la sortie de l'indivision et la gestion des successions vacantes

Face à la crise du logement et à l'objectif de zéro artificialisation nette, la lutte contre les logements vacants (plus de 91 000 en 2021) est devenue une priorité. Parfois cette vacance s'explique par des situations juridiques complexes, telles que des successions vacantes ou des indivisions inextricables.

Les complications générées par celles-ci justifient l'évolution du cadre juridique afin, en outre, d'anticiper l'abandon de biens immobiliers, de faciliter la résolution de conflits familiaux, de fluidifier la mobilité foncière, de délester les notaires de dossiers en sommeil, de désengorger les tribunaux de dossiers longs et complexes et d'alléger pour les communes l'aménagement du foncier bâti.

Telles sont les ambitions de la loi

Morel-Turquois du 7 avril 2026. > **LIRE P. 1**